



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/496\*  
2 août 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

---

Quarante-troisième session  
Point 23 de l'ordre du jour  
provisoire\*\*

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

Lettre datée du 28 juillet 1988, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration faite le 26 juillet 1988 au nom des 12 Etats membres des Communautés européennes à l'occasion de la réunion informelle de Djakarta concernant la question du Kampuchea (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 23 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

(Signé) Constantine D. ZEPOS

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

\*\* A/43/150.

88-19438 5777Q (F)

/...

2 P.

ANNEXE

Déclaration des Douze, datée du 26 juillet 1988, à l'occasion  
de la rencontre informelle de Djakarta

Les Douze accueillent avec satisfaction la réunion informelle de Djakarta et réitèrent leur soutien aux efforts, en particulier des pays de l'ANASE, visant à un règlement politique d'ensemble du problème du Kampuchea, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Ils espèrent que la réunion sera le point de départ d'un processus de paix qui conduira au rétablissement d'un Kampuchea souverain, indépendant, neutre et non aligné. A cet effet, le retrait total de toutes les forces vietnamiennes du Kampuchea est indispensable.

-----